

Les entretiens de Watteville et l'AI : des déclarations sans engagements

Autor(en): **Gavillet, André / Pochon, Charles-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1615

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des déclarations sans engagements

Intégrer plutôt que verser des rentes. L'objectif emporte l'accord de tous les partis réunis à la table du Conseil fédéral. En revanche, pas un mot sur le financement d'une assurance en mal d'argent.

Nouveauté: les partis gouvernementaux n'ont retenu qu'un seul thème pour les entretiens informels avec le Conseil fédéral. Le sujet à l'ordre du jour était l'assurance invalidité (AI), dont les déficits s'accumulent; une révision de la loi, dans l'urgence, est sur le métier.

Côté financement, le peuple vient de pousser une augmentation de la TVA de 1,8 point destinée pour une part à l'AVS, à terme, ce qui fut contesté notamment par les radicaux désavouant Pascal Couchepin et refusé par le peuple et les cantons, l'autre part étant consacrée immédiatement à l'AI, ce que personne ne contestait. Est-il possible de revenir avec une augmentation d'un point de TVA consacré à la seule AI? Le communiqué publié après les entretiens n'en dit rien. Où est l'information démocratique?

Côté dépenses, il a été prévu par les services de Pascal Couchepin qu'une meilleure intégration des handicapés pourrait ré-

duire les dépenses de 10%. Certains aimeraient une cible plus ambitieuse: 20%, 30%. D'un point de vue méthodologique, on peut s'étonner qu'une mesure qui implique tout d'abord une appréciation et une pratique médicale de chaque cas considéré individuellement puisse être préalablement chiffrée. L'objectif n'est pas économique, dépenser moins, il est curatif: intégrer mieux. Certes un handicapé qui préserve une capacité de travail ou qui la retrouve réalise pour l'AI une économie. De même il est avéré que le maintien à domicile est plus économe que le placement en institution. Les intérêts de l'assureur et de l'assuré ne sont pas nécessairement contradictoires; ils peuvent être convergents. C'est dans ce sens que les associations qui défendent les handicapés soutiennent des réformes. Mais l'anticipation d'une économie, certes souhaitable, ne doit pas être une pression exercée sur la

pratique médicale et sur l'assistance sociale. La question est à la fois déontologique et pratique. Elle n'a vraisemblablement pas été abordée dans la maison de Watteville si l'on en juge par le communiqué brouillard.

Rappel

Les recettes dont l'AI a inéluctablement besoin peuvent provenir ou des cotisations prélevées par retenue sur les salaires, avec financement paritaire, ou de la TVA. La gauche semble privilégier la première solution qui oblige les employeurs à participer. Pourtant elle représente pour le travailleur une baisse du revenu disponible.

La TVA n'alourdit pas le coût du travail, fait participer l'ensemble des consommateurs et surtout elle est prise en compte par l'indice des prix. En cas de compensation du renchérissement, qui doit être la revendication politique et syndicale prioritaire, le revenu disponible n'est pas entamé. *ag*

Rendement des assurances collectives

Le Conseil fédéral a donc décidé, après un effet d'annonce que s'était réservé la veille Pascal Couchepin à l'île Saint-Pierre, de relever le montant minimal exigible pour les capitaux du second pilier. Désormais il est fixé à 2,5%.

Les réactions (c'est trop ou c'est trop peu) ont été faibles. Mais a-t-on déjà oublié le débat sur le taux précédent? Il avait pourtant été admis que, désormais, les révisions seraient régulières en fonction de critères précis admis par les partenaires, assureurs et assurés. La fixation du taux minimum de rendement devrait être dépolitisée et devenir mathématique en quelque sorte. Qu'est devenue cette louable intention? *ag*

L'art de faire parler de soi

L'attitude personnelle du conseiller fédéral Christoph Blocher a pour conséquence une présence médiatique importante. Les articles du *Blick* sur la naturalisation à Schattenhalb, en 1861, de Johann-Georg Blocher-Schachtler, l'enseignant venu du séminaire réformé de Bingen sur la rive allemande du Rhin, ont provoqué une polémique, car il n'habitait plus cette commune depuis de nombreuses années et avait déménagé plusieurs fois depuis lors. Notons qu'à l'époque de sa naturalisation il était directeur d'un home de jeunes filles pauvres à Köniz, près de Berne. Johann-Georg Blocher-Schachtler (né en 1811) est l'arrière-arrière grand-père du conseiller fédéral. *cfp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Ruth Dreifuss (rd)
Gerard Escher (ge)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
C.-F. Pochon (cfp)

Forum:
Natalie Avanzino,
réseau Secondo

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch